

Conférence du 11 juin 2005.

Laïcité ou guerre des Dieux

Henri Pena-Ruiz

Le débat est ouvert.

La Présidente, Dorothee Yven :

Avant de passer la parole à André Abeille, je voudrais dire que j'ai remarqué dans cette salle la présence de nombreux jeunes gens et jeunes filles ; j'ai remarqué qu'ils ont été extrêmement attentifs à tout ce qui a été dit. Ce sont eux qui porteront le flambeau de la laïcité, merci de votre présence.

André Abeille : Je voudrais, brièvement, pour laisser beaucoup de place au débat, simplement remercier de toutes ces gentilles paroles qui m'ont été adressées, par vous Monsieur Pena-Ruiz que j'admire profondément, pour vos connaissances, pour la clarté de ce que vous écrivez et ce que vous faites, en Europe, en France aussi, pour défendre le principe de la laïcité. Vous avez prononcé des mots gentils à mon égard, mais je pense que vous avez dit que vous me félicitez, que vous me remerciez pour ce que je fais. En fait il aurait fallu dire : « Pour ce que j'ai fait depuis 1958 ». Parce que j'ai commencé il y a longtemps, mais maintenant, je ne fais plus grand-chose Dorothee a eu le courage de me succéder à la présidence, ce qui n'est pas facile au moment de l'anniversaire de la Loi de 1905. Je remercie pour ce qu'il a fait Michel Gillet qui a fait un travail colossal, pour mettre en place l'Observatoire, Observatoire qui a ancré, je l'espère définitivement, en tous cas profondément cette laïcité dans le pays d'Aix et dans le département, dont nous débordons parfois ... Pour ce que j'ai fait, au moment de la création de l'Observatoire, je n'ai été que le catalyseur. Je n'ai fait que semer la graine, et j'ai été moi-même surpris de voir le résultat. Tous les amis que j'avais réunis ont accepté d'entrer dans l'équipe et l'Observatoire s'est au fond créé tout seul. Et il a marché. Et il continue de marcher. Et je pense qu'il se développera encore. Il a marché, il marche, grâce à Dorothee Yven, à Michel Gillet, à ceux qu'on appelle « les deux Robert » notre conférencier Robert Lazennec et Robert Albarèdes, Lucie Lafarge, Guy Campin, Raymond Page, Jeanine Anquetil, Jean Pourchier ... ce sont des membres du bureau, des militants et les autres qui me pardonneront de ne pas les citer. Je les remercie toutes et tous.

Nous souhaitons franchir un nouveau pas : que tous les membres du Conseil d'Administration, qui sont plus nombreux, deviennent eux-mêmes des militants.

En tout cas merci encore de votre magnifique conférence.

La Présidente : Qui veut prendre la parole ?

- Jean Mismes, Vous dites « dialogue », ça ne va pas être facile après ce que vous avez dit avec humanisme, richesse et culture. Ce n'est pas pour vous manquer de respect même si mes propos vont quelque peu boussuler ce que vous avez dit.

Quelle différence y a-t-il entre 380 après J.C. et ce qui se passe en Arabie Saoudite aujourd'hui ? Ce qui se passe dans certaines banlieues françaises avec le voile pratiquement obligatoire, avec les amis notamment (et je regrette de devoir le dire) de M.Salord, qui, Nouveau Testament en tête, interviennent à l'Assemblée Nationale comme Mme Boutin ? Vous dites que roi était sacré par le pape, que la nation maintenant n'est plus la fille aînée de l'Eglise, mais qu'en est-il quand son représentant en son palais va publiquement dans les églises assister à la messe ?

Alors aujourd'hui cet idéal républicain, où en est-il ? Quel poids a-t-elle, cette définition positive ? Et face à cette guerre lancée par ces dieux (c'est vous-même qui avez titré ainsi cette conférence) que faut-il faire ? Quels engagements pouvons-nous avoir ?

H.P R : L'esprit de votre intervention, je le partage complètement. J'ai déjà parlé plus d'une heure et demie, et j'avais fait un choix qui était d'exposer, et c'est une façon de répondre à votre question : que faire ?

Mon choix, c'est d'exposer en quoi l'idéal laïque est effectivement englobant, en quoi il est universaliste, en quoi il est un point d'appui irréfutable. Et c'est en rappelant la puissance de cet idéal, sa puissance positive qu'on peut combattre toutes ces atteintes à la laïcité. Par exemple, je ne veux pas me citer, mais personnellement en tant qu'ancien membre de la commission Stasi, j'ai protesté publiquement et officiellement devant la mise en berne des drapeaux au moment de la mort de Jean Paul II. J'ai d'ailleurs écrit un article qui est paru dans la page « Rebonds » de Libération. Le journaliste a ôté mon titre qui était pourtant très violent, ça s'appelait : « La laïcité bafouée ». (Les journalistes font un peu, hélas, ce qu'ils veulent). Il a respecté à peu près le texte de mon article. Mais dans l'article je rappelais que, ancien membre de la commission Stasi, je m'étais battu pour qu'il y ait une loi, non pas contre le voile mais une loi contre l'ensemble des manifestations religieuses ostentatoires dans les écoles, mais que je ne voulais pas que la laïcité de la République française soit une laïcité à géométrie variable ; et que par conséquent on ne pouvait pas autoriser à une religion une manifestation publique qu'on refusait à une autre.

Or, il m'est apparu que deux choses très graves se sont produites après la mort du pape : premièrement, que le gouvernement ose ordonner de mettre en berne les drapeaux des écoles, notamment. Parce que je me demande comment on peut expliquer à une jeune fille qui veut porter le voile qu'il ne faut pas qu'elle le porte parce que c'est une manifestation religieuse, alors que l'école publique porte publiquement le deuil d'un chef religieux. Et j'ai dit même que je trouvais que ce lien dont on nouait le drapeau sur sa hampe était un signe ostentatoire d'appartenance religieuse ; à ceci près que c'était beaucoup plus grave parce que c'était une institution et non pas un particulier.

De la même façon, j'ai dénoncé l'appel de M. Dominique de Villepin, qui était à l'époque ministre de l'Intérieur, l'invitation qu'il a faite à ses préfets, qui ne sont pas d'ailleurs « ses » préfets mais les préfets de la République (il faudrait distinguer l'Etat et le gouvernement dans un état de droit) l'incitation qu'il leur a faite d'assister en tenue dans l'exercice de leurs fonctions, à des offices religieux. Ce qui est une façon de bafouer cette même loi de 1905 dont pourtant dans la préface qu'il a écrite au recueil des textes des débats de la loi de 1905, il développe un texte impeccable sur la loi de 1905, mais en tant que ministre, et sans doute dans des perspectives électoralistes pour flatter sa base, il est prêt à bafouer les principes dont il réaffirme la valeur dans une préface.

Pour ma part, je suis passé d'une laïcité positive affirmée dans ses idéaux, celle que j'ai voulu illustrer devant vous tout à l'heure, à une laïcité de combat en rappelant qu'on ne peut pas

accepter que la République se manifeste ainsi. D'ailleurs dans mon article j'avais évoqué un contre exemple, celui de Clemenceau (et c'est un argument tout à fait décisif) : savez-vous qu'après la première guerre mondiale, la France était exsangue : on ne comptait pas en France une famille qui ne puisse compter soit un mort soit un grave blessé, depuis cette guerre épouvantable. L'Archevêque de Paris avait proposé qu'un « Te Deum » soit dit à Notre Dame de Paris. Et il y a eu à ce moment-là une délibération du gouvernement présidé par Clemenceau. Et Georges Clemenceau a fait admettre la position suivante : les membres du Gouvernement qui voulaient assister à ce « Te Deum » pouvaient le faire mais à titre privé et aucunement dans l'exercice de leur fonction. Il a interdit aux ministres de la République d'assister comme tels, ès qualité, dans l'exercice de leur fonction à ce Te Deum. Position exemplaire de Georges Clemenceau sur la laïcité et dans mon article j'avais mis en opposition la position de Jacques Chirac ou la position de Dominique de Villepin par rapport à cette position laïque.

Je crois qu'en nous appuyant sur cet idéal qui n'a rien de sectaire, qui est justement un point d'appui excellent puisqu'il n'est pas contre quelqu'un, (il est pour tous les Hommes dans leur liberté et leur égalité), en rappelant, en s'adossant à cet idéal, on peut dénoncer chaque fois qu'elles se produisent les atteintes à la laïcité. Et il faut le faire. D'ailleurs, l'article que j'ai publié dans Libération (je ne dis pas ça pour moi, ce sont nos idées communes, elles ne m'appartiennent pas), l'article a été très bien accueilli par les lecteurs. Ce qui veut dire que chaque fois qu'on a l'occasion de dénoncer ces choses-là, je crois qu'il faut le faire. Vous savez qu'au sein de la commission Stasi, je me suis battu pour qu'on réaffirme la laïcité. Malheureusement il y a des points sur lesquels je n'ai pas été suivi. J'aurais souhaité par exemple qu'on rappelle que les aumôneries ne sont de plein droit que dans les internats, c'est à dire les communautés fermées, en aucun cas dans les externats. Je n'ai pas été suivi parce qu'une majorité de la commission sur ce point ne voulait pas qu'on remette en question les avantages acquis des catholiques dans les lycées. Mais dans une commission vous faites des compromis, vous ne pouvez pas faire le tout ou rien. Donc voilà. Mais je suis d'accord avec l'esprit combatif de votre intervention. Je crois qu'il faut nous appuyer sur cet idéal très large de la laïcité, mais très précis, très intransigeant sur l'égalité des croyants et des agnostiques, des athées, pour dénoncer toutes les atteintes à la laïcité d'où qu'elles viennent.

- Merci monsieur pour votre intervention et votre conférence. Je voudrais simplement poser une question : L'article II-70 du Traité de Constitution aurait suffi pour que l'ensemble de la constitution soit rejeté. Je m'étonne qu'aucun commentateur n'en ait, avant, pendant et après, tenu compte et fait le choix du peuple justement qui pouvait ne voter que contre cet article au lieu des 370 articles concernant le traité.

H.P R : Vous évoquez feu le traité constitutionnel. Pour ma part j'ai écrit un article dans « Libération », puisqu'on m'avait demandé si j'estimais que le texte du traité constitutionnel était compatible ou non avec la laïcité. J'ai pris une position très nette sur ce plan-là que d'ailleurs que les journalistes ont eu du mal à accepter : c'est que j'estimais que les articles 52 et 70 étaient antilaïques et tout particulièrement l'article 70 puisqu'il est en régression par rapport à l'article de la Convention Européenne de Défense des Droits de l'Homme. En effet, l'article 70 proclame que chaque personne doit avoir le droit de manifester sa religion en privé ou en public alors que la Convention Européenne de Défense des droits de l'Homme posait des restrictions à cette manifestation en public, restrictions qui permettaient, par exemple, à la République Française de rappeler, que non, toute manifestation de la religion en public n'était pas acceptable. Si je suis, moi, professeur à l'école laïque, je n'ai pas à manifester ma religion ou mon athéisme et si un postier derrière un guichet est en fonction, il n'a pas à manifester sa religion ou sa non religion. Et donc effectivement, je crois que c'était très embêtant mais maintenant c'est derrière nous. Mais

vous êtes un peu injuste lorsque vous dites que personne n'a dénoncé ça, parce que ça l'a été, je puis vous le dire, et je ne crois pas avoir été le seul à l'avoir fait, mais les dénonciations de l'article 70 et de l'article 52 ont été faites assez nettement. Les médias et l'establishment étaient entièrement de l'autre côté, donc on pouvait pas s'attendre à ce qu'ils le fassent.

- Lucien Alexandre Castronovo, enseignant comme vous et élu municipal de cette ville, (s'offusquant par ailleurs de voir Mme le Maire très souvent paraître et apparaître avec un signe ostentatoire assez grave sur sa poitrine, et notamment ici même lors d'une conférence de l'Observatoire). Je suis par ailleurs donc ami et sympathisant de cet Observatoire. Je voudrais juste en quelques mots vous exposer une situation qui peut-être est en forme d'équation. Nous sommes en période d'examen actuellement, il y a le baccalauréat en particulier, que fait un enseignant dans le Public, qui est convoqué pour faire passer des épreuves et être membre de jury et délibérer dans un établissement confessionnel ? Que peut-il faire ? J'aimerais bien que vous ayez l'amabilité de répondre si vous avez une idée. Je vous donnerai ensuite ce que j'ai fait, étant personnellement concerné.

H.P R : Vous m'embarrassez parce que je ne vois pas bien le sujet de votre question. Je pense que, d'abord, si l'établissement confessionnel privé est un établissement sous contrat, il se doit de mettre ses locaux à disposition de la République pour que les examens y aient lieu. Il serait paradoxal que ses élèves puissent aller passer leurs examens dans les locaux de la République et que, en tant qu'établissement privé sous contrat, il ne mette pas ses locaux à disposition. Donc, à partir du moment où on pose comme première règle que les établissements privés sous contrat peuvent être réquisitionnés pour servir de centres d'examens, on ne peut qu'admettre comme conséquence, si vous voulez, que des professeurs de l'Ecole publique puissent aller faire passer les examens dans ces établissements. Je ne vois pas, pour ma part, de contradictions déontologiques. Les contradictions peuvent surgir d'une autre façon, comme par exemple lorsque des jeunes filles voilées se présentent dans des salles d'examen, par exemple à l'Université, et que pour vérifier l'identité des jeunes filles, on puisse être tenu de demander à une jeune fille de se dévoiler, ce qui semble absolument légitime. Mais là je ne vois pas où est la contradiction qui pourrait interdire à un professeur de l'Ecole publique de se rendre dans un tel local dans un tel contexte.

- Non, précisément il n'y a pas d'interdiction et c'est exactement ce que vous avez dit. Il est possible toutefois d'exercer ce qu'on appelle « le droit de retrait » du fait même de ses propres convictions, comme vous l'avez dit, je crois, tout à l'heure, qui sont à égalité avec les convictions des autres. Et j'ai donc fait exercer ce droit de retrait m'appuyant sur le fait qu'il s'agissait d'un acte administratif auquel je ne pouvais pas déroger mais que mes convictions intimes m'interdisaient en quelque sorte d'appliquer. Ce droit a été reconnu par le Rectorat qui a admis que je ferai en fait les corrections de copies mais que je serai dispensé de me rendre dans l'établissement. Voilà ce que j'ai obtenu et je pense que ce n'était pas une bataille pour la bataille. C'est réellement pour les profondes convictions que j'ai.

- Vous nous avez parlé donc de l'idéal de la laïcité en le développant dans le cadre français. Et si je reviens à deux questions en arrière, vous savez très bien que même le terme « laïcité » manque de traduction dans un certain nombre de pays et que si nous passons les frontières de la France, cet idéal n'est absolument pas reconnu. Nous avons encore une série d'endroits dans lesquels (*Si, ça a à voir, Monsieur !*) des pays dans lesquels il y a religion d'Etat, dans lesquels il y a prépondérance donnée à certaine religion, donc la laïcité apparaît en fait comme une exception par rapport à une grande partie du monde. Alors comment expliquez-vous cette situation par rapport à quelque chose qui nous semble un idéal ? Et pourquoi cet idéal n'est-il pas reconnu par un grand nombre de gens ? Comment l'expliquez-vous, vous, en tant que philosophe ?

H. P R : Merci de poser cette question parce qu'elle me révèle à posteriori qu'il y avait un manque dans mon exposé, mais je ne peux pas tout dire. C'est la réflexion sur la portée internationale de la laïcité. Merci beaucoup de cette question parce qu'elle me donne l'occasion de compléter mon exposé.

Je constate que les adversaires de la laïcité, mais qui se déguisent en partisans de la laïcité ouverte, soulignent comme à plaisir que la laïcité serait une réalité française. D'ailleurs, il y a même un livre qui s'appelle « La laïcité française », et ce livre essaie de suggérer que cette laïcité est un particularisme, disons comme le Beaujolais ou comme le steak frites ou je ne sais pas trop quoi, et personnellement je m'inscris en faux contre cette idée que la laïcité française serait une laïcité particulière. Et je vais essayer d'expliquer ça.

Je vais prendre deux exemples. On dit : la France est seule en Europe et le terme laïcité est intraduisible. D'abord je voudrais vous dire que le terme laïcité n'est pas traduisible dans les langues anglo-saxonnes parce que le concept de « laicity » est encore un néologisme, mais il existe, et qu'on le traduit par « secularism ». J'ai fait récemment en Namibie, qui est pays qui fut sous domination anglo-saxonne, une conférence sur la laïcité et je l'ai prononcé en anglais comme j'ai pu, (je ne suis pas très bon en anglais) et j'utilisais à chaque fois le concept de « secularism ». Mais j'ai constaté qu'en utilisant le mot « secularism » (qui veut dire plutôt : sécularisation parce qu'ils ne connaissent pas le mot laïcité) j'ai constaté que quand je disais : « *la sécularisation laïque c'est : la liberté de conscience, l'égalité des croyants, des athées et des agnostiques, et l'universalité de la loi commune* », ils comprenaient parfaitement ce que ça voulait dire. C'est à dire que les principes qui définissent la laïcité ne sont pas liés au terroir de la République Française comme serait lié le Beaujolais. Donc la laïcité n'est pas relative à une culture. C'est un premier pas, un premier exemple.

Deuxième exemple : lorsqu'on parle de la solitude de la France, d'abord, je ne crois pas que la France soit si seule, parce que j'ai quand même fait pas mal de conférences dans toute l'Europe et je peux vous dire que chaque fois qu'on explique la laïcité les gens disent : « Eh bien oui ! C'est bien ! ». Je vous donne un exemple : au Danemark, je fais une conférence sur la Laïcité, du même style que celle que j'ai présentée tout à l'heure, j'étais devant des universitaires danois. A la fin de la conférence (ils parlaient parfaitement le français parce qu'ils sont professeurs de français et de littérature française au Danemark) un homme vient me voir, très distingué, et il me dit : « *Monsieur, c'est la France qui a raison.* » Je le regarde et je lui dis « *Pourquoi dites-vous cela ?* » Il dit : « *Parce que regardez, moi, je suis catholique. Et ici c'est l'Eglise luthérienne qui est privilégiée et Eglise d'Etat. Et nous, les catholiques, nous sommes des citoyens de seconde zone. Donc je pense qu'il vaudrait mieux que l'Eglise luthérienne soit séparée de l'Etat, comme l'Eglise catholique a été séparée de l'Etat français. Et comme ça, tous les citoyens danois seraient sur le même pied d'égalité* ». Je lui fis remarquer que la position des catholiques en pays protestant officiel avec une religion d'état, est exactement en symétrie inversée par rapport à la position des protestants jadis dans les pays catholiques et qu'il est quand même étrange que les tenants d'une religion soient pour la laïcité quand ils sont dominés et contre la laïcité quand ils sont dominants. Ça veut dire une chose : la laïcité, c'est l'idéal des dominés. Il ne m'en faut pas plus pour considérer que la laïcité est juste. C'est l'idéal qui est toujours du côté des gens qui sont dominés du fait de leur option spirituelle et qui demandent la suppression de la domination donc qui ne demandent pas qu'une option spirituelle prenne l'ascendant sur une autre.

Je suis allé en Pologne à l'invitation de B.Gueremek qui est chrétien et qui était très curieux de m'entendre sur la laïcité. Il parle très bien le français. J'ai fait une conférence à Varsovie sur la laïcité et déjà je me suis rendu compte qu'il y avait un premier préjugé qui était hérité de l'ère stalinienne, c'est que ils assimilaient « laïcité » et « athéisme ». Je leur ai dit : « *Non ! La laïcité ce n'est pas l'athéisme, c'est le souci d'affirmer l'égalité de tous les êtres humains qu'ils soient*

croyants, athées ou agnostiques». Je ne crois pas que cette affirmation de l'égalité des croyants et des athées puisse être considérée comme un principe d'athéisme. Déjà les Polonais, pour admettre l'idéal laïque, avaient besoin de se débarrasser d'un préjugé qui est que l'idée laïque, ce serait l'athéisme officiel. Evidemment, dans ma conférence, j'ai expliqué aussi fortement que je le pouvais que la laïcité c'était pas l'athéisme officiel mais que c'était pas non plus la religion officielle, que la laïcité, c'était le principe d'élévation de l'Etat au-dessus des particularismes, de telle façon que ces particularismes puissent coexister dans la liberté et l'égalité. Et bien cela, Borislav Gueremek m'a dit : « *Je n'avais jamais saisi la laïcité comme ça. Et si la laïcité c'est ça, je suis laïque.* »

C'est Borislav Gueremek, chrétien, qui me dit cela. Je lui ai dit : « *Mais Monsieur le Ministre (parce que c'est un ancien ministre des affaires étrangères de Pologne) il ne tient qu'à vous de l'expliquer partout et notamment en Pologne. Je suis à votre disposition pour revenir où vous voulez, à Varsovie, à Cracovie, etc.* ».

Donc ça, c'est un point. Deuxièmement : les peuples qui sont à la recherche d'un principe d'émancipation, découvrent les vertus de la laïcité. Je rappelle que la Suède a, il y a trois ans, séparé l'Eglise luthérienne et l'Etat. Donc, la loi de séparation de l'Etat et de l'Eglise a été appliquée en Suède. Je rappelle qu'en Espagne actuellement, il y a une constitution hybride parce que l'article 16 dit : « Aucune religion n'aura de caractère étatique », mais en même temps le troisième alinéa dit : « Vu son rôle historique, les pouvoirs publics auront un dialogue avec l'Eglise catholique ». De l'avis des Espagnols laïques, cette constitution est contradictoire. Parce que d'un côté on dit : « Pas de religion étatique » et d'un autre côté on donne un privilège à l'Eglise catholique. Et actuellement vous avez des mouvements espagnols qui se battent pour une évolution : « Nous voulons une séparation à la française ».

Le modèle laïque français fait exemple pour beaucoup de peuples européens. Donc nous ne sommes pas si seuls.

Avant dernier argument : Quand bien même nous serions seuls, ça n'a pas d'importance si nous avons raison. La France, je vous le rappelle, était seule en 1789 contre toutes les monarchies coalisées d'Europe. Sa solitude ne lui donnait pas tort. Quand la justice advient, elle advient d'abord dans un lieu. Et on ne peut pas se servir de l'unicité ou de la solitude de ce lieu pour dire que ce n'est pas juste. Donc, quand on nous serine : « La France est seule en Europe, donc elle a tort », moi j'ai envie de dire : « La France était seule en 1789, c'est pas ça qui lui donnait tort ».

Et je fais souvent une comparaison. A ceux qui disent : « C'est la laïcité française », est-ce qu'on dit : « C'est la pénicilline écossaise » ? C'est le docteur Fleming, écossais, qui a inventé la pénicilline. Mais la pénicilline ne soigne pas que les Ecossais. Pourquoi ? Parce que les vertus thérapeutiques de la pénicilline ne dépendent pas de son origine écossaise. Elles dépendent de sa composition physico-chimique. Et si la pénicilline est un excellent antibiotique, elle ne le doit pas à ses origines écossaises, elle le doit à sa composition intrinsèque sur le plan physico-chimique.

La laïcité, c'est pareil ! Avant de savoir si elle est française, italienne, japonaise ou autre, il s'agit de savoir si elle est juste. Est-il juste que dans un pays on vive selon les trois principes de : liberté de conscience, égalité de tous sans distinction d'option spirituelle et universalité de la loi commune ? Là les citoyens jugent et décident. S'ils disent : « Oui, c'est bien de vivre dans un pays qui est organisé comme ça » Après, il importe peu de savoir si la France était le premier pays à le reconnaître. C'est un point d'histoire qui est complètement distinct du point effectif de savoir si la laïcité a d'abord été reconnue française. Prenons l'« habeas corpus », (c'est une loi anglaise : « que tu aies ton corps » c'est à dire : que tu sois libre dans ton corps),

le principe de « l'habeas corpus » a été reconnu pour la première fois par une loi anglaise, mais le principe de « l'habeas corpus », un principe de la liberté individuelle n'est pas anglais, il est universel. Personne ne dit « l'habeas corpus anglais », « la pénicilline écossaise ». Alors pourquoi dire : « la laïcité française » ?

Il faut repérer la façon dont les anti-laïques, sourdement, essaient de critiquer la laïcité. Ils suggèrent que c'est une caractéristique relative à une histoire, à un lieu, à un temps. D'ailleurs quand ce sont des religieux qui disent ça, je suis un peu surpris parce qu'il m'est arrivé de dialoguer avec un évêque, l'évêque d'Angoulême, et il m'a dit : « *Mais vous savez, la laïcité c'est une réalité française elle ne vaut que pour une époque et pour un temps* ».

J'ai dit : « *Oui, la loi d'amour aussi* ».

- « *Comment ? Qu'est ce que vous voulez dire ?* »

- « *Eh bien oui, la loi d'amour a été inventée, paraît-il, par un certain personnage qui s'appelait Jésus Christ dans un certain lieu, autour de Jérusalem, donc la loi d'amour ne vaut que pour Jérusalem et pour l'époque.* ».

Alors là, du coup : « *Ah non, non ! Ça, ça vaut pour toutes les époques et pour tous les temps* ».

Du coup, le prêtre qui se faisait presque marxiste pour assigner l'origine historique et géographique d'un principe, oublie à propos de ses propres principes cette assignation à résidence. Et évidemment, j'ai dit : « *Ecoutez, Monseigneur, ou Monsieur l'Evêque, vous êtes capable de reconnaître que certains principes sont nés en un temps et en un lieu, mais qu'ils peuvent valoir pour d'autres temps et pour d'autres lieux, puisque vous l'admettez pour la loi d'amour du Christ : « Aime ton prochain comme toi-même ». Pourquoi ne feriez-vous pas le même raisonnement à propos de la laïcité ?* »

En un temps et en un lieu, la France, on découvrit un jour, qu'il était finalement bien mieux pour les Hommes, plutôt que de s'entre déchirer à cause de leur religion, de vivre dans une république neutre qui ne serait ni athée, ni religieuse, Marianne séparée de Dieu, et que dans cette république, on assurerait à tous la liberté de conscience et l'égalité de droit, et la loi commune ne s'occuperait que de leur intérêt commun à tous. Dites-moi en quoi ces trois principes sont liés historiquement et géographiquement au paysage de la France et à une époque historique ?

Non ! On confond l'origine historique et la portée universelle. Et cet évêque était capable de le comprendre pour la loi d'amour et ce jour-là il l'a compris pour la laïcité. Ce qui veut dire que, quand on parle laïcité, on n'a pas besoin de dire toujours « laïcité française ».

J'entendais Jean-Paul Willem, paraît-il grand laïque devant l'Eternel, qui disait : « *La France ne peut pas prétendre exporter son modèle laïque aux autres pays d'Europe* ». Mais pourquoi ? Il ne s'agit pas d'exporter et d'imposer aux pays d'Europe une libération malgré eux. Il s'agit de défendre un certain mode d'organisation qui permet la liberté, l'égalité et l'universalité.

Vous voyez, il y a toujours une façon d'insinuer que la laïcité est relative. Moi je ne suis pas d'accord avec ce raisonnement. J'utilise l'exemple de la pénicilline ou de la loi d'amour parce qu'il faut toujours aller sur le terrain de la personne avec qui on dialogue pour utiliser un argument qu'elle est capable de comprendre. Quand un évêque est en train de vous dire que la laïcité est historique et géographique, vous lui dites : « *D'accord la loi d'amour aussi. Ça vaut pour toutes les époques et tous les pays, la laïcité aussi* ». Je voudrais dire que pour moi, c'est la seule façon d'argumenter.

- Je voudrais savoir si dans la commission Stasi vous avez évoqué le problème du Concordat et savoir quelle est la position de la commission Stasi ? D'autre part une intervention d'un des intervenants me permet de vous dire que personnellement je ne suis pas choqué lorsque le Président de la République va à la messe. Il va à la messe à titre individuel et non pas en tant que Président de la République.

H.P R : En évoquant la commission Stasi et le Concordat, vous remuez le couteau dans la plaie. Mais je vais vous répondre très franchement. Je suis le seul membre de la commission Stasi à avoir posé la question du Concordat et de son abolition. Parce qu'il me semblait que puisque le Président de la République nous avait confié comme mandat d'examiner l'application du principe de laïcité dans la République, il me semblait juste de poser le problème de l'indivisibilité de la République.

Il y a aujourd'hui trois départements de la République Française, les trois départements de l'Alsace Moselle, qui sont sous le régime du concordat napoléonien de 1801-1802, c'est à dire que les prêtres et les ministres du culte sont payés par l'Etat, où un certain nombre d'écoles sont encore ornées par des emblèmes religieux et où les cours de religion sont dispensés dans les écoles publiques. J'ai donc posé très naturellement la question de savoir si dans le cadre d'une mise à jour de la laïcité, on ne pouvait pas : premièrement, supprimer les cours de religion dans les écoles publiques (et laisser ces cours de religion organisés uniquement par les familles de croyants), ce qui est une liberté fondamentale ; deuxièmement, déconfessionnaliser les écoles publiques, c'est à dire ôter les crucifix partout où ils existent au-dessus des tableaux noirs. Et troisièmement, remettre en question le système de paiement des ministres du culte par la République.

Eh bien, sur cette triple demande au nom de la laïcité j'ai été très minoritaire au sein de la commission : nous étions 20, j'étais le seul à défendre cette position, on m'a même dit que j'étais un provocateur et, je vais vous raconter une chose que j'hésite à vous raconter. Mais enfin on est entre amis, je peux faire une confidence, j'ai confiance dans mon auditoire, vous êtes tellement chaleureux dans votre écoute que je peux me lâcher un petit peu même si ma déontologie quelquefois me fait observer un devoir de réserve, je n'observe plus mon devoir de réserve parce que la commission Stasi n'existe plus. Donc je pense que ma parole est libre, lorsque j'ai posé cette question du Concordat, une personne de la commission Stasi, dont je tairai le nom par courtoisie mais qui n'était pas du tout laïque, m'a interpellé de la façon suivante : « Monsieur Pena-Ruiz, la Gauche n'a pas touché au Concordat, vous ne voulez quand même pas que la Droite le fasse ! »

La cause donc était entendue. Que vouliez-vous que je lui répondisse ? Il avait raison dans son constat même s'il avait tort dans la conclusion qu'il en tirait. La seule chose que je puis dire c'est qu'il y a au moins une chose que la commission Stasi a proposée : je n'ai pas été suivi lorsque j'ai demandé que les cours de religion soient placés à l'extérieur des enseignements communs des disciplines, mais j'ai été suivi lorsque j'ai fait une proposition, c'est modeste comme conquête mais c'est symboliquement très fort. Actuellement vous savez que les familles athées ou agnostiques sont obligées de demander une dérogation écrite pour que leurs enfants n'aillent pas au cours de religion. Eh bien, j'ai demandé que ce système soit abandonné et que ce soit uniquement aux familles de croyants de demander le cours de religion et non pas aux familles d'athées de demander la dérogation.

Quelle était la logique qui sous-tendait cette demande ? Premièrement : on n'a pas à obliger une famille à rendre manifeste son option spirituelle. La liberté de conscience recouvre le droit à la discrétion. Deuxième raison : on n'a pas à laisser entendre que la religion est la norme et la non-religion, la dérogation à la norme. Par conséquent, le système de la dérogation ou de la dispense est discriminatoire. Et sur ces deux points, et avec l'argumentaire que j'ai donné, j'ai été suivi par la majorité de la commission. Si bien que maintenant, dans le rapport Stasi, il est

recommandé au gouvernement de changer le système en faisant en sorte qu'effectivement ce soit aux familles de croyants de demander le cours de religion. Mais comme vous le savez, et ça je le déplore et même je le dénonce, le gouvernement n'a retenu qu'une des vingt trois propositions de la commission Stasi, à savoir la fameuse loi, qui à mon avis est salutaire, qu'il fallait ramener la laïcité dans les écoles et dire que la loi du Père ou du chef religieux n'entrait pas dans l'école. C'était très bien de faire cette loi, mais il y avait bien d'autres propositions dont celle-là qui n'ont pas été retenues par le gouvernement. A l'inverse, le gouvernement a tout récemment foulé aux pieds cette laïcité dont il se présentait comme le chantre au moment de la commission Stasi. C'est pourquoi, d'ailleurs, moi, j'ai tenu publiquement à prendre mes distances par cet article dans « Libération » parce que je trouvais que ce qui s'est passé après la mort du Pape contredisait même les rappels du rapport Stasi.

- Je voudrais vous dire quelque chose au sujet de la tolérance. J'ai été très content de la précision que vous avez donnée qui marque l'insuffisance de la tolérance. Vous avez dit que la tolérance, c'était ni plus ni moins que supporter les autres et je suis très content de cette précision. Maintenant je voudrais dire : on pourrait peut-être, à la laïcité, lui porter un fleuron, un mot qui a disparu de la langue française, je crois même pas qu'il ait jamais existé ; c'est pas un mot français, c'est un mot occitan, c'est ce que chantaient les troubadours languedociens ou provençaux quand ils allaient de village en village, de château en château, ce mot c'est la « counvianço ». Il n'a pas de traduction en français. Si on le traduit en français, on se trompe tout le temps. Comment vous l'expliquer ? C'était pas simplement dire : « Tu es différent, mais ça va, je te supporte », c'était dire : « Oh mais alors, peut-être, il y a quelque chose d'intéressant chez toi et peut-être je vais m'enrichir à ton contact. » Et ça a permis aux Cathares de vivre jusqu'à l'intervention des barons du nord, de vivre librement et heureux en Languedoc ; ça a permis à Averroès d'enseigner sa philosophie à Montpellier ; et ça a permis à un théologien romain, au XV^e siècle je crois, et qui était poursuivi par l'Inquisition, de se réfugier à Toulouse où il a vécu très heureux. Retenez ce mot : « counvianço » ! Je ne sais pas si je me suis fait comprendre.

H.P R : Merci beaucoup ! Je suis attentif à ce que vous dites et si vous le permettez, dans le même esprit que celui que vous venez de développer parce qu'il faut toujours affiner la pensée. J'ai critiqué tout à l'heure les insuffisances de ce que j'appellerai « la tolérance institutionnelle » : « *Moi je suis catholique mais je tolère que tu sois protestant ou athée ; mais ta liberté dépend de mon bon vouloir* ». Voilà ce qu'est l'insuffisance, ça ne voulait pas dire que je critiquais absolument l'idée de tolérance parce qu'en revanche, si l'idée de tolérance est suspecte dans le domaine institutionnel et politique, en revanche, elle est très importante dans un autre domaine qui est celui de l'éthique des relations entre les êtres humains.

La tolérance, c'est la capacité d'écoute de l'Autre et d'acceptation de ce que l'Autre en tant qu'Autre peut m'apporter à moi. D'ailleurs, je ne veux pas faire de philosophie sur l'identité et l'altérité mais on pourrait en faire. L'Autre est toujours une source d'enrichissement, mais justement parce qu'il n'est pas seulement autre, parce qu'il est aussi un alter ego. C'est à dire que l'alter, l'Autre, c'est un Homme et en tant qu'il est Homme comme moi, il peut m'apporter des choses et enrichir notre commune humanité de la compréhension de ce qu'il apporte en tant qu'il est différent de moi. Donc, l'Autre est autre (« alter » en latin) mais l'Autre est un autre moi-même (« alter ego ») et je crois qu'il est très important de rappeler que dans une société laïque, justement parce que nous sommes différents, nous avons à faire l'apprentissage de la tolérance. « Tolérance » ça ne veut pas dire : accepter la croyance de l'Autre, ça veut dire plutôt : accepter qu'il en ait une différente de la mienne. Mais ça ne m'interdit pas de la critiquer. Parce qu'aujourd'hui, il y a un glissement très grave que je voudrais dénoncer : c'est qu'au nom du respect de la liberté de croire, il y a des religieux qui voudraient qu'on respecte les croyances elles-mêmes. C'est ce qui a fait que, par exemple, l'association catholique « Croyance et liberté » a traîné en justice Maïté Girbeau pour son image de la Cène de Léonard de Vinci qui, en quelque sorte, détournait la Cène de Léonard de Vinci et qui représentait un

jeune homme pas très vêtu mais pas non plus complètement dénudé, et avec des femmes autour de lui. L'association « Croissance et liberté » a osé traîner en justice Maité Girbeau et son équipe, je leur ai envoyé d'ailleurs un message de soutien, même si je suis pas un fan des publicités, mais j'ai trouvé là qu'ils étaient victimes du religieux correct et ils ont été condamnés dans un premier temps pour atteinte aux croyances, alors que je considère que dans une république laïque on doit respecter la liberté de croire mais ça n'implique pas qu'on respecte les croyances elles-mêmes. Là il y a un glissement qui est tout à fait grave qui introduit un religieux correct ou un politiquement correct. Cela veut dire que « *La Religieuse* » de Diderot serait censurée par ces gens-là.

Il y a aujourd'hui des retours très réactionnaires au nom du respect légitime, de la liberté de croire. Par exemple le communiste va interdire qu'on critique le communisme puisqu'il dira : on respecte pas mes convictions. Eh bien non ! On a le droit à la liberté d'être communiste mais on ne va pas exiger au nom du droit de cette liberté, qu'on ne critique pas le communisme parce qu'à ce moment-là on rentre dans le politiquement correct. De la même façon, on a le droit à la liberté d'être catholique, mais on ne va pas exiger, au nom de ce droit, que le catholicisme ne soit pas critiqué, tourné en dérision, parodié dans des œuvres artistiques ou autres. Vous vous souvenez qu'au moment du film de Martin Scorsèse : « *La dernière tentation du Christ* », le film avait été attaqué en justice au nom du respect des croyances. Heureusement là, les plaignants avaient été déboutés, parce que les juges avaient su faire la distinction très nette entre respect de la liberté de croire et respect des croyances. Je veux dire que dans un pays libre, les croyances peuvent être l'objet de critique.

- Monsieur Pena-Ruiz, vous avez demandé dans certains de vos ouvrages, de même que Régis Debray, dans « *Communautés humaines* » l'enseignement du fait religieux. Je voudrais vous demander en pratique en qualité d'enseignant, sur quels critères qualitatifs vous envisageriez la réalisation de ce vœux pieux laïque qui serait l'enseignement du Fait religieux ?

H.P.R : Pour ma part, ce que j'ai demandé, ce n'est pas tout à fait l'enseignement du fait religieux, c'est l'enseignement de l'ensemble des Humanités. Et ce qu'on appelait jadis « Les Humanités » dans l'Ecole laïque, c'était la connaissance du patrimoine mythologique, religieux, humaniste de l'humanité. Parce qu'il est tout à fait vrai qu'il y a des manques déplorables dans la connaissance des jeunes gens aujourd'hui. Mais ces manques affectent autant la connaissance de la mythologie, qui est, pour la mythologie gréco-latine, pourtant fondatrice dans notre culture, que celle du fait religieux. Personnellement je diverge de Régis Debray sur un point essentiel : alors que lui a proposé la création d'un enseignement du fait religieux qu'il veut pluridisciplinaire (il a raison de dire qu'il ne veut pas que ce soit pas une discipline à part, mais que ce soit dans les cours d'histoire, de l'art, de lettres, de philosophie) moi, je pense qu'il faut généraliser la connaissance de l'ensemble du patrimoine culturel des humanités, de la mythologie, des univers symboliques, des religions, des humanismes athées ou agnostiques. Les jeunes gens aujourd'hui doivent avoir ce genre de repères.

Deuxième chose : il faut évidemment être très vigilant sur la distinction entre donner à connaître le fait religieux et enseigner les religions. Donner à connaître le fait religieux, cela suppose toujours une exigence que j'appellerai de distance entre celui qui enseigne et la chose enseignée.

Il m'est arrivé, je suis professeur de philosophie, il m'est souvent arrivé de photocopier une page de la Bible, de la distribuer à mes élèves et de la commenter. Mais comment la commentais-je ? D'abord je disais : « Voilà la façon dont certains hommes se représentent

l'origine du monde. Certains y croient, d'autres n'y croient pas. » Si les élèves me demandaient : « Et vous-même, vous y croyez ? » Je disais : « Ça me regarde. Je suis professeur de l'école laïque, ma connaissance personnelle reste une affaire privée et je n'ai pas à exercer une influence sur vous en disant ce que je crois, moi. D'ailleurs ce que je crois n'a pas beaucoup d'importance. Ce qui a de l'importance, c'est que vous appreniez à connaître ce qu'ont cru les hommes dans le passé tout en sachant que certains hommes l'ont cru et d'autres ne l'ont pas cru. »

Alors, si on admet que la Bible, l'Ancien Testament, puis les Evangiles, le Nouveau Testament, ont joué un rôle important dans les repères culturels de l'Occident, par exemple en philosophie lorsque Saint Augustin dans « Les Confessions » évoque le thème du libre arbitre au moment du péché originel, c'est clair que le thème philosophique du libre arbitre sur le plan moral ne peut être compris que par rapport à la problématique du péché originel, et que pour comprendre la problématique du péché originel, il faut bien raconter la façon dont les chrétiens ont représenté l'origine de la faute, etc... Mais quand je raconte, moi, cela en tant que professeur de philosophie, je ne dis pas « c'est vrai » ou « c'est faux », « c'est bien » ou « c'est mal », car là n'est pas mon objet, je ne fais que porter à la connaissance de mes élèves ce qu'il en est de cette représentation.

Une autre fois je leur ferai lire un texte d'Epicure dans « *La lettre à Hérodoté* » qui explique que le monde peut s'expliquer par le mouvement des atomes et la déclinaison des atomes et les atomes qui se rencontrent et qui sont comme des crochets (les atomes crochus) qui engendrent les réalités. Et là je dirai : « Pour Epicure, on explique le monde par le mouvement des atomes. Epicure est un philosophe matérialiste qui déduit des propriétés de la matière l'agencement du monde. Alors qu'Augustin est un philosophe chrétien qui déduit d'un acte divin la création du monde. Pour ma part, je n'ai pas à dire : Epicure a raison et St Augustin a tort ; ou Augustin a raison et Epicure a tort, ça ce serait un jugement de valeur qu'il ne m'appartient pas de faire.

La déontologie laïque, (j'entends par déontologie le système de règles qu'observe le professeur laïque), ce n'est pas trancher à la place des élèves, car alors là il ferait du conditionnement des consciences, ce qu'il n'a pas à faire, c'est porter à la connaissance des élèves sur un mode objectif, rationnel et distancié, les éléments de référence pour que les élèves puissent trancher eux-mêmes. En cela, l'école laïque est soucieuse de respecter l'autonomie de l'enfant, de l'élève, parce que « l'élève, comme disait Victor Hugo, est une cire molle », elle est malléable, il faut bien se garder de la modeler à sa façon. Il faut donner à l'élève les moyens de produire lui-même ses jugements.

Donc, enseigner la connaissance du fait religieux, oui ! Mais d'abord jamais de façon séparée par rapport à l'ensemble de l'univers culturel, jamais de façon privilégiée par rapport à d'autres représentations du monde, la mythologie gréco-latine par exemple. J'ai constaté un jour (c'est ce qui m'a conduit à écrire un livre sur cette question) en khâgne à Fénelon, (donc dans un lycée où on n'a théoriquement comme élèves que des enfants d'archevêques, enfin... que des enfants favorisés culturellement), j'ai constaté qu'un élève sur deux était incapable de me raconter le mythe de Prométhée. Prométhée qui dérobe le feu à Héphaïstos et la connaissance des arts et des techniques pour les remettre aux hommes qui sont tout nus parce que son frère, l'étourdi Epiméthée, a donné les qualités, les propriétés et les forces à tous les autres animaux et que quand il arrive à l'homme il n'a plus rien et que l'homme est tout nu, qu'il ne peut pas vivre par lui même et survivre. Il se tourne vers Prométhée en disant : « *Voilà, j'ai fait une bêtise : j'ai tout donné aux animaux, il reste rien aux hommes* », « *T'inquiète pas, je vais régler ça* » Et il va voler le feu à Héphaïstos, ce dont Zeus va le punir parce que le feu était l'attribut divin, et il le remet aux hommes. Il prend aussi à Athéna la connaissance des Arts et des techniques, et il les remet aux hommes. Et ainsi les hommes tout nus, plus faibles que les

animaux, peuvent par l'aventure de la technique, le savoir et le savoir-faire, compenser leur inégalité naturelle.

Le mythe de Prométhée est un mythe fondateur. Et il me paraît largement aussi déplorable que mes élèves de khâgne ne connaissent pas le mythe de Prométhée que le fait qu'ils ne connaissent pas la signification symbolique de l'eucharistie avec le débat qui opposa les catholiques et les protestants, les uns considérant que, à travers l'eucharistie c'est le corps du Christ qui est présent in persona, les autres, les protestants, considérant que c'est symboliquement que le corps du Christ est présent. C'est tout à fait intéressant d'expliquer le rite de l'eucharistie en classe, dans une théorie du symbole, dans un cours de philosophie du langage, mais c'est tout aussi intéressant d'expliquer le mythe de Prométhée parce que ça fait partie des univers culturels et symboliques.

Donc, oui, à une ouverture grand angle de la connaissance et de la culture ! Il n'y a pas de tabous dans l'Ecole de la République. Non à un prosélytisme religieux ! J'estime par exemple que ce n'est pas à un institut catholique d'aller faire connaître le fait religieux dans les collèges. J'ai dénoncé il y a deux ans, par exemple, un partenariat que l'IUFM de Clermont Ferrand avait passé avec l'Institut théologique d'Auvergne : sous prétexte de faire connaître le fait religieux, on faisait intervenir des théologiens de l'Institut Théologique d'Auvergne. Je trouve que là il y a un grave glissement anti-laïque parce que effectivement il n'est pas plus légitime qu'on demande à un curé de venir expliquer sa religion en classe qu'il serait légitime de demander à un membre du parti communiste de venir expliquer le communisme en classe. Le communisme en classe, c'est le professeur d'histoire qui l'explique, pas un membre du P.C. et la religion c'est un professeur d'histoire de l'Art, un professeur de Philosophie, un professeur de Lettres. Voilà brièvement résumés les quelques principes qui me semblent nécessaires pour cette question.

- Madame la Présidente, Messieurs, permettez que je vous résume l'histoire d'une vie.

Monsieur Pena-Ruiz m'a fait penser aux deux directions de ma vie. Je suis d'origine portugaise-espagnole et de l'autre côté de Salonique. Mes parents étaient de Salonique. Et donc vous m'avez sensibilisée par ces deux directions. Je ne m'attarderai pas, ce n'est pas le sujet, mais la guerre des dieux, je l'ai vécue. En 40 j'avais sur ma carte d'identité le tampon : Juif. Ensuite je me suis convertie par amour et quand j'ai divorcé, dans un pays où il y a pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'était donc devant le Christ, et j'ai entendu dire par les avocats : « Il faut enlever l'enfant à cette mère d'origine juive ! ». Donc la guerre des dieux, je l'ai connue. C'est terrible parce que ça me poursuivra jusqu'à la fin de mes jours. Parce que j'étais moi même une convertie, j'ai été trouver l'Evêque et je lui ai demandé comment ça ce faisait que ce qu'il m'avait donné, qu'il m'avait transmis, n'avait donc pas de valeur. Voilà ! Et c'est quelque chose de très douloureux, c'est pour ça que ça m'a éveillée en même temps aux deux pôles parce que j'ai bâti ma vie sur des cendres de 70 morts.

Un autre participant demande à prendre la parole, avant la réponse de H.P.R.

D'abord je vous remercie pour votre intervention ! Je vais apporter ma petite contribution à votre travail que je trouve très intéressant. Je pense qu'actuellement le monde est malade, le monde cherche l'idéal. On a vécu Hitler, on a vécu Staline, on a vécu la Droite, on a vécu la Gauche. Les gens cherchent l'Idéal. Tout à l'heure vous avez dit : le seul idéal qui vaille c'est l'idéal laïque. C'est vrai. Moi je pense comme vous, mais une laïcité humaine. En France il y a la République laïque et sociale. Au point de vue laïque, la plupart des municipalités, le parlement et les régions ne respectent pas cette laïcité. D'après un journal, l'année dernière ont été versés 34 milliards de Francs aux associations catholiques, protestantes et autres pour des raisons électorales. Voilà

pourquoi je dis : l'humanité est malade, elle cherche l'idéal. Et l'Idéal, c'est la Laïcité. Mais cette laïcité, il faut qu'elle soit respectée. Nous avons la République laïque et sociale mais question social, vous savez comment ça marche : il y a fracture et question laïcité, on ne respecte pas. Alors moi je suis d'accord, parce qu'on parle beaucoup de laïcité, comité de laïcité, observatoire de la laïcité, etc,Mais dans la laïcité je pense qu'il faut ajouter autre chose : la question sociale, parce que on peut être laïque sans être social. Il faut ajouter les questions sociales afin que dans le monde il y ait un peu plus de justice sociale et un peu plus d'harmonie dans tous les sens. Merci de m'avoir écouté.

H.P R : Je n'ai pas de commentaire. D'une part le témoignage de Madame évidemment m'a beaucoup ému : il va dans le sens du refus de ce communautarisme qui existe encore aujourd'hui hélas ! On ne devrait plus cataloguer les gens en fonction de leur origine ou de leur religion.

Quant à votre affirmation Monsieur, je la rejoins. Je pense aussi comme vous et comme le grand Jean Jaurès, que l'exigence de justice sociale et l'exigence de laïcité vont de pair. C'est pour ça d'ailleurs que Jaurès reprenait un concept que d'ailleurs Victor Hugo avait déjà développé : « La République Laïque et Sociale ». C'est à dire qu'effectivement par la laïcité on élève la République à cette universalité, à cette justice, à cette liberté, à cette égalité que j'essayais de décrire tout à l'heure. Et par la justice sociale, on essaie de donner aux êtres humains les moyens concrets de vivre leur égalité de telle façon qu'elle ne soit pas simplement un principe proclamé mais qu'elle se traduise dans les faits. Je n'ai pas de choses à ajouter. Je suis bien sûr d'accord, ému aussi par votre intervention, Madame, et en accord avec votre intervention, Monsieur.

- Depuis le décès du pape et la campagne sur la Constitution, j'ai trouvé que dans les médias il y avait un fort matraquage et un travail de sape pour un Oui au référendum et après j'ai constaté, sur France Culture notamment, que la direction était donnée vers la laïcité puisque encore aujourd'hui il y avait ce matin une émission qui parlait du Concordat et de la possibilité de l'étendre et de construire par exemple des mosquées avec les deniers de l'Etat. Outre le fait d'éteindre le bouton de la radio ou de la télévision, je me sens touchée dans ma liberté dans la mesure où il y a une forte pression des médias. Donc je voudrais avoir votre opinion sur : comment agir, comment faire pour qu'il y ait d'autres informations ?

H.P R : Vous savez Madame, c'est une question à laquelle je n'ai pas de réponse. Pour ma part, chaque fois que je suis invité sur les médias, j'essaie de m'y rendre. Pourtant ça m'est très difficile parce que j'ai en quelque sorte une triple vie et c'est très dur au niveau de la santé d'assumer tout ça, puisque je suis professeur de Khâgne, maître de conférence à Sciences Po., conférencier et écrivain et j'interviens dans les débats sur la laïcité et les journées n'ont que 24 heures. Mais chaque fois que j'ai l'occasion d'intervenir sur France Culture, sur les médias, j'y vais parce qu'effectivement c'est rare qu'on m'invite, c'est pas très rare mais c'est rare parce qu'en général on invite effectivement plutôt des anti-laïques. Et que chaque fois que j'ai l'occasion je dis que par exemple, on n'a pas à construire des mosquées avec l'argent public. Parce que si on construit des mosquées, je vois pas pourquoi on construirait pas des églises et des temples et des synagogues. Donc, ça c'est clair.

En revanche, le problème de l'inégalité des Hommes devant la question des lieux de culte, ce n'est pas une question religieuse c'est une question sociale. Faisons en sorte que tous les immigrés, que toutes les personnes issues de l'immigration maghrébine jouissent de la plénitude de l'égalité des droits, accèdent à l'égalité d'instruction, accèdent à l'égalité de logement, accèdent au travail, qu'il n'y ait pas comme il y a actuellement trois fois plus de

chômeurs parmi les immigrés que dans le reste de la population. Et sur ce point là, Marianne, la République, doit agir parce que ça c'est d'intérêt commun. Construire des écoles dans les banlieues défavorisées, ré-humaniser les quartiers, dé-ghéttoiser, lutter contre la discrimination à l'embauche et au logement, voilà des mesures qui sont d'intérêt général. Contrairement à ce que certains plaident, à savoir un Etat minimal sur le plan social qui ré-interviendrait sur le plan religieux. Par exemple M.Sarkosy, dans son dernier livre, a dit qu'il faudrait que la République recommence à financer les lieux de culte (il a avancé ça sous prétexte de permettre aux musulmans d'avoir des lieux de culte comme les catholiques) ce même homme refuse effectivement l'intervention sociale de l'Etat et s'en prend à ses lois sociales. Eh bien moi mon parti est symétriquement inverse : c'est que il faut, que l'Etat reste laïque donc pas question de financer des constructions de lieux de culte, même si c'est dans un prétexte apparemment noble de donner l'égalité dans la pratique des religions aux musulmans par rapport aux catholiques. Cette question je l'assume, mais par un autre moyens, en disant que il faut permettre à toutes les personnes issues de l'immigration de jouir de conditions décentes de vie. Ce qui passe par une scolarisation, par une aide aux devoirs, par une aide à la santé, par une aide au logement, par une lutte contre la discrimination à l'embauche. Et alors, celles d'entre ces personnes qui voudront se cotiser pour construire un lieu de culte, auront fait des économies grâce au fait que l'Etat sera intervenu dans le domaine de ce qui est d'intérêt commun, eh bien celles qui auront fait de telles économies pourront se cotiser parce que, selon la loi du 9 décembre 1905, toute nouvelle construction de lieu de culte est désormais à la charge des seuls fidèles. Et il n'est pas vrai de dire que si on finance, on pourra contrôler ce qui se passe dans les églises parce que ça c'est un système qui reproduirait le système du mécénat d'ancien régime : « Je te paye, donc je te contrôle ». Et d'ailleurs ce n'est pas vrai, je ne vois pas en quoi le fait que la République construirait une mosquée lui permettrait d'inspecter ce que disent les imams dans la mosquée. Je veux dire, qu'il n'y a aucun rapport.

Cela voudrait dire que la République, en même temps qu'elle construit des mosquées, se réinstalle comme autorité religieuse. Or, justement, la loi de Séparation fait que Marianne n'est plus arbitre des croyances et que si l'islamisme est un danger, c'est aux musulmans eux-mêmes de régler ce problème et non pas à la République qui ne doit qu'appliquer ses lois. Par exemple, tout appel à l'incivisme, au non respect des règles républicaines est passible de la loi et pour ça on n'a pas besoin de payer les mosquées pour faire respecter les lois. Je crois, et vous avez raison, qu'il y a un réel danger parce qu'il y a actuellement des gens qui, sous le nom de laïcité ouverte, voudraient étendre le Concordat de l'Alsace-Moselle à toute la France. Jadis d'ailleurs Michel Rocard avait dit que l'Alsace-Moselle était un modèle pour la France et aujourd'hui il y a des gens qui pensent que ça pourrait en être un. J'en profite pour dire que la notion de laïcité ouverte, je l'ai dit tout à l'heure, est une notion inacceptable. Si on est pour la laïcité, on n'a pas à demander à l'ouvrir. Est-ce qu'on parle de Droits de l'Homme ouverts ? Si on dit Droits de l'Homme ouverts, c'est-à-dire qu'on suppose que les Droits de l'Homme sont fermés. Donc ça veut dire qu'on n'est pas d'accord avec les Droits de l'Homme. La notion de laïcité ouverte, c'est la même chose. Il faut être très vigilant, parce qu'aujourd'hui, il y a des gens qui déguisent, par des motifs apparemment honorables, des motifs invouables qui pourraient détruire la laïcité.

- Est-ce que les grands organismes internationaux se doivent d'être laïques, comme l'UNICEF par exemple ?

H.P R : Je pense que oui ! Ma réponse ne vous surprendra pas.

- Ma question vient du fait que je viens de passer deux mois aux Comores et j'ai appris que l'UNICEF finançait la création d'écoles coraniques rénovées et j'avoue que mon collègue et moi ça nous a surpris de savoir que c'était l'UNICEF qui finançait des écoles coraniques maternelles.

H.P R : C'est inadmissible !

La présidente Dorothée Yven.

Eh bien, c'est le moment de terminer cet après-midi et je vais demander à Robert Lazennec de conclure avant que nous ne nous quittions.

Robert Lazennec :

Je voudrais remercier avec force Henri Pena-Ruiz parce qu'il nous a donné aujourd'hui une leçon de laïcité tout à fait exemplaire. Merci, Henri !

Applaudissements nourris.